

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 97 Subvention (15.000 euros) à l'association L'Esprit Jazz (6e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association L'Esprit Jazz (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 19 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association L'Esprit Jazz, 19 rue des Frigos (13e), pour l'organisation de son festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés en 2018. SIMPA 19634 – 2018-03097.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 316.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO